



PRÉFET DU NORD

Sous-préfecture de Valenciennes
Bureau du développement territorial

NPNRU Bleuse Borne / Faubourg de Lille – projet d'aménagement de l'îlot Dubois Jenart à Anzin

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2023 soumet le projet **NPNRU Bleuse Borne / Faubourg de Lille – aménagement de l'îlot Dubois Jenart à Anzin** aux formalités d'une enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

Cette enquête se déroulera en mairie de d'Anzin pendant 18 jours pleins et consécutifs du mardi 9 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 inclus.

Le projet est porté par l'Établissement Public Foncier pour le compte de Valenciennes Métropole dont la maîtrise foncière sera assurée par l'Établissement Public Foncier de Hauts-de-France.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- déclarer le projet d'utilité publique ;
- déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

La commissaire-enquêtrice désignée par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Madame Claudie SANNIER, attachée de Préfecture, retraitée.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, déposé en mairie d'Anzin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront être également adressées, soit par écrit à la commissaire-enquêtrice en mairie d'Anzin, ou sur le courriel suivant : sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr, pour être annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la sous-préfecture de Valenciennes – Bureau du développement territorial – rue Capron, ainsi que sur le site suivant :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Anzin :

- **Mardi 9 mai de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 15 mai de 12h30 à 17h00**
- **Vendredi 26 mai de 13h30 à 16h30**

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Madame Camille LAVANANT
Cheffe de projets opérationnels
c.lavanant@epf-hdf.fr

Madame Bilikissou BROCHANT
Cheffe de projet renouvellement urbain
bbrochant@valenciennes-metropole.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie d'Anzin, et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – Bureau du développement territorial – CS 40469 – 59322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 6 avril 2023
Le sous-préfet de Valenciennes



Guillaume QUÉNET